



Certification d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un chien

Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale

Le Certificat d'engagement et de Connaissance devra être IMPERATIVEMENT renvoyé 7 jours avant l'acquisition du chien

Vous avez pour projet d'adopter un chien et, bien sur, nous ne pouvons que vous encourager à connaître ce lien homme-animal.

Mais attention, le chien est un être vivant doué de sensibilité qui a des besoins propres à son espèce, très différents des nôtres, et auxquels il faudra être attentif tout au long de sa vie afin de lui assurer un quotidien sans souffrance.

Ce certificat est là pour vous sensibiliser à ses besoins, mais également aux obligations qui vous incombent, afin de vous permettre de prendre cette décision en pleine conscience.

Il est nécessaire de se poser plusieurs questions avant de vous engager
Disponibilités, espace, budget, mode de vie, connaissances de la race, engagement, patience, connaissances et compréhension de sa physiologie et du comportement
Mais être aussi à l'écoute et savoir se remettre en question

Quelques questions à se poser avant toute acquisition

- Pour quelles raisons souhaitez-vous acquérir un chien ?
Il doit s'agir d'une envie sincère de partager votre quotidien avec lui et de répondre à ses besoins, et non d'une envie passagère.
- S'agit-il d'une volonté partagée au sein de votre famille ?
L'ensemble des membres de la famille doivent s'accorder sur l'acquisition d'un chien, mais également sa race, son format, car le quotidien de tous les membres de la famille en sera modifié.
Avez-vous notamment vérifié qu'aucun membre de votre famille n'est allergique aux poils de chien ?
- Êtes-vous prêts à vous engager sur une longue durée et avez-vous le temps nécessaire pour vous en occuper chaque jour ?
- Avez-vous les moyens financiers suffisants pour supporter les frais nécessaires (frais d'alimentation, frais vétérinaires, frais de garde, etc.) ?
- Disposez-vous de l'espace nécessaire pour l'accueillir, en tenant compte de sa taille à l'âge adulte ?
- Votre mode de vie est-il compatible avec l'acquisition d'un chien ? Votre logement est-il suffisamment sécurisé et adapté pour accueillir un chien ?
- Quelles solutions de garde aurez-vous lorsque vous partirez en vacances et/ou en week-end si vous ne pouvez pas l'emmener avec vous ?
- Vous sentez-vous en mesure d'éduquer votre chien et de le socialiser correctement ? Avez-vous réfléchi aux solutions à mettre en œuvre en cas de problèmes (aboiements, agressivité, destructions, etc.) et à leurs implications en termes de temps et d'investissement financier ?
- Avez-vous éventuellement envisagé des solutions pour votre chien si vous êtes amené à changer de mode de vie (changement de logement, de travail, etc.) ?

Le chien est un être vivant doué de sensibilité comme tout autre animal.

Son bien-être doit être atteint à travers le respect des 5 libertés fondamentales qui cherchent à garantir les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de l'animal.

LES BESOINS PHYSIOLOGIQUES

Ce sont des besoins primaires, liés à la survie.

Absence de faim et de soif

1. Le chien est un carnivore domestique et doit être nourri tous les jours, en quantité appropriée (ni trop, ni pas assez) avec une alimentation équilibrée adaptée à son espèce, son âge, son activité et son statut physiologique, et en plusieurs fois selon son âge et sa morphologie.
2. Les aliments industriels dits complets sont formulés pour couvrir tous les besoins de l'animal. Une alimentation ménagère peut également être donnée mais elle doit couvrir les besoins nutritionnels du chien (pas de restes de table, complémentation en vitamines et minéraux).
3. Le chien doit aussi avoir en permanence à disposition de l'eau propre et changée au moins deux fois par jour. Un chien adulte boit entre 50 et 70 ml/kg/j.

Ce besoin augmente quand il fait chaud.



Absence de contrainte physique

Le chien ne doit pas subir de mauvais traitements ni physique ni émotionnels (il est interdit d'exercer des violences volontaires sur l'animal mais également de lui imposer des attaches ou colliers qui sont susceptibles de le blesser)



Absence de douleurs, blessures et maladies

Le chien soit exempt de douleur, de lésion et de maladie : le chien ne doit pas être laissé sans soin en cas de blessure ou de suspicion de maladie.



Absence de peur et de détresse

Ses conditions de détention ne doivent pas induire chez lui des souffrances psychiques (vous ne devez pas inspirer la peur ou être source de détresse ; si le chien est exposé à une source de stress, il doit pouvoir se réfugier dans un endroit où il se sent en sécurité, dans son panier, sur son coussin etc.)



Liberté d'expression des comportements normaux

Le chien puisse exprimer un comportement naturel à son espèce : il ne doit pas être continuellement attaché, il doit bénéficier d'une période d'activité physique quotidienne (à adapter en fonction de la race) ainsi que des périodes de repos mais également de caresses et d'attention, il doit pouvoir bénéficier d'interactions sociales avec ses congénères, vous devez lui proposer régulièrement des périodes de jeu.



LES BESOINS COMPORTEMENTAUX

1. LE CHIEN EST UNE ESPÈCE SOCIALE

Sauf en cas de comportements à risque envers les autres chiens ou les humains, il est important de permettre au chien d'interagir régulièrement avec ses congénères. Ses sorties ne doivent pas se limiter aux besoins d'élimination, elles doivent permettre de laisser les chiens se rencontrer, renifler des odeurs, communiquer et jouer.

Il est important de privilégier les émotions positives et par conséquent la qualité des rencontres et des balades plutôt que la quantité.



2. IL A BESOIN D'ÊTRE ÉDUQUÉ DANS LA BIENVEILLANCE

Le chien a besoin qu'on le félicite, qu'on l'encourage et qu'on le motive pour les comportements attendus.

Plus les comportements seront félicités et récompensés, plus ils auront tendance à se produire et à se répéter.

Le chien a besoin d'une éducation dans la bienveillance, avec un cadre de vie cohérent, jamais dans la force ni la contrainte, mais en respectant son intégrité physique et mentale.

Si vous devez faire appel à un professionnel de l'éducation, assurez-vous que les méthodes utilisées aillent dans ce sens.

Il est fortement déconseillé, voire interdit de recourir à des moyens coercitifs de dressage (colliers étrangleurs, électriques, ...) qui sont douloureux et anxiogènes et rendent les chiens plus réactifs et potentiellement mordeurs.



3. IL A BESOIN DE STIMULATION MENTALE

Même si le chien a besoin d'activité physique, il a tout aussi besoin de stimulation mentale à la maison et d'avoir des occupations autonomes comme la mastication. Cette activité est souvent négligée, elle permet pourtant la libération d'hormones comme les endorphines et la dopamine, essentielles à son bien-être quotidien et de lutter activement contre la formation de tartre.

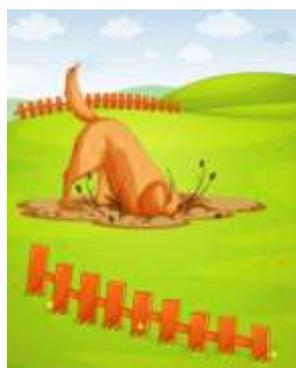
Elle occupe longuement le chien et prévient la destruction.



4. IL DOIT POUVOIR EXPRIMER DES COMPORTEMENTS PROPRES À SON ESPÈCE

Aboier, chevaucher, gratter, creuser, renifler les urines et les selles, uriner... sont des comportements normaux chez l'espèce canine.

Il est important que le chien puisse les exprimer, selon ses besoins.



LES BESOINS MÉDICAUX

1. ÊTRE INDEMNE DE DOULEURS, LÉSIONS ET MALADIE

Pour respecter son bien-être, le chien devra être indemne de douleurs, lésions et maladie.



Il devra être examiné par un vétérinaire en cas de mal-être apparent, de suspicion d'un problème de santé, d'une souffrance ou en cas de changement de comportement.

Les interventions chirurgicales destinées à modifier l'apparence du chien à des fins non médicales sont interdites : la coupe des oreilles, la section des cordes vocales, l'ablation des griffes et des dents.

2. VISITES DE SUIVI VÉTÉRINAIRE

Le chien doit aussi être suivi au minimum une fois par an par un vétérinaire afin d'effectuer ses rappels vaccinaux et de surveiller son état corporel.

Le surpoids peut entraîner des conséquences négatives sur son bien-être, et être à l'origine de certaines maladies, voire en compliquer d'autres existantes (diabète, maladies cardiaques...).

La fréquence dépendra de son âge et de son mode de vie.

En fonction des régions, des protections peuvent être recommandées : par exemple, en prévention des risques de leishmaniose, un traitement anti-phlébotomes est recommandé pour les chiens vivant ou allant dans le Sud.

En cas d'accumulation de tartre sur les dents, un détartrage sous anesthésie générale sera parfois préconisé par le vétérinaire.



3. STÉRILISATION

La stérilisation est un acte de protection pour votre animal, il permettra d'éviter certaines maladies mais également les risques de surpopulation ainsi que les portées indésirées source d'abandon et de maltraitance.



4. SOINS À LA MAISON

Un chien réclame des soins réguliers de votre part comme le brossage, le nettoyage des yeux, oreilles, dents et la coupe des griffes.

Un chien aux poils longs et les races brachycéphales réclament un entretien plus fréquent ou minutieux.

Les races aux oreilles tombantes nécessitent un soin très fréquent des oreilles afin d'éviter les otites.

Au retour de chaque balade, il convient de vérifier qu'il n'a pas de tique sur sa peau car elles peuvent transmettre des maladies graves.



LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET LOGISTIQUES

L'espérance de vie du chien est de 8 à 15 ans, en fonction de la race.

L'estimation du coût annuel des dépenses pour votre chien peut grandement varier, selon sa race, son poids, et la qualité de la nourriture choisie (croquettes seules ou avec pâtée, ration ménagère).



Coûts liés à la vie de l'animal au quotidien

- Une alimentation de qualité garantit une meilleure santé.
- Les dépenses engendrées pour équiper l'environnement de vie du chien (gamelles, jouets, harnais, laisse, paniers, coussins, sacs à crottes...) peuvent représenter 100 à 300€ à l'arrivée du chien, et en fonction des besoins de votre animal tout au long de sa vie.
Des frais de toilettage devront être pris en compte pour certaines races
- Coûts vétérinaires
Les soins vétérinaires (vaccin, antiparasitaire externe, vermifuge...) seront de 100 à 300€ par an.
La stérilisation du chien peut coûter entre 100 et 600€ en fonction du sexe et du type d'opération.
Les frais de santé peuvent augmenter avec l'âge du chien.

Vieillesse et fin de vie

Un chien âgé nécessite plus de soins qu'un jeune animal et peut parfois poser des problèmes logistiques supplémentaires.

Avant l'acquisition, renseignez-vous également sur la fin de vie de votre animal et les coûts que peut engendrer une dégradation de l'état de santé de votre animal qui peuvent parfois être importants.



- Autres coûts à envisager
En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, il faudra prévoir de le faire garder par un pet sitter ou une personne de confiance, ou bien de le prendre avec vous.



- Des accidents du quotidien peuvent également engendrer des coûts de soins et d'hospitalisation.
Il faudra veiller à sécuriser l'environnement de votre chien



REGLEMENTATION

■ Les obligations relatives à l'identification du chien



L'identification du chien est obligatoire avant l'âge de 4 mois et avant toute cession gratuite ou onéreuse.

Le non-respect des règles d'identification donne lieu à une contravention de 4ème classe (750€).

Votre chien a fait l'objet d'une identification au Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques en France.

Cette identification est obligatoire préalablement à toute cession définitive de chien (article L. 212-10 Code rural et de la pêche maritime).

Après obtention du certificat de cession définitif de l'animal, vous obtiendrez de la part des services I-CAD le document d'identification de l'animal.

Vous devez le conserver précieusement. Cette identification est très importante car elle permet de créer un lien officiel entre votre chien et vous.

■ Maltraitance animale et abandon



Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les chiens.

Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller pour un acte de cruauté jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende (article 521-1 du Code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60 000€ d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal.

En cas d'abandon ou d'acte de cruauté ayant entraîné le décès de l'animal, les peines sont portées à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende.

Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est considéré comme de la maltraitance.

L'abandon sur la voie publique, ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge, est passible des mêmes peines.

■ Les chiens de première et de deuxième catégorie



Il existe une réglementation concernant certaines races de chiens, dits de 1ère et 2ème catégorie.

Tout détenteur doit notamment posséder un permis de détention, qui sera délivré par votre mairie qu'une fois que vous aurez répondu aux obligations légales suivantes :

Une assurance responsabilité civile spécifique à l'animal

Une attestation d'aptitude et avoir fait réaliser une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire compétent.

Pour les chiens de 1ère catégorie, un certificat de vaccination contre la rage, un certificat de stérilisation de l'animal et être majeur sont également obligatoires.

Il est interdit d'acquérir ou de céder un chien de 1ère catégorie, ainsi que d'en faire rentrer un sur le territoire français.

La stérilisation est obligatoire pour les chiens, mâles et femelles, de première catégorie.

ADOPTION



N'adoptez pas un animal via un réseau social

Vous n'aurez aucune garantie du respect de la réglementation et de son bien-être, et vous risquez **de contribuer au trafic des animaux de compagnie ainsi qu'aux abandons.**

Avant d'adopter, assurez-vous que l'association est bien déclarée et connue.

Quelle travaille dans l'intérêt de l'animal et de l'humain, elle doit être transparente et doit établir un contrat de Famille d'accueil ou d'adoption

Si elle dispose d'un refuge, rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci et pour poser des questions afin de vous renseigner à son sujet.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Identité de la personne habilitée à délivrer le certificat

Mme MARTINEZ Patricia
Présidente association WAMAKA

Identité de la personne engagée à laquelle a été remis le certificat

Nom
Prénom
Adresse
.....

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

« Je soussigné(e) Nom / Prénom m'engage expressément à respecter les besoins de l'animal NOM. »

Date

Signature